



CLUB FRANÇAIS DU BULLDOG CONTINENTAL

CODE D'ÉTHIQUE 2022 (2 PAGES)

(À viser et dater obligatoirement pour validation)

L'engagement de l'éleveur prend effet à la date de la signature du Code d'éthique.

Cet engagement se renouvelle annuellement, par signature pour acceptation (ce dernier étant amené à évoluer régulièrement) et envoi au Club au plus tard le 31 janvier de chaque année.

Les éleveurs qui signeront ce Code d'éthique, ainsi que toute personne habitant sous son toit, s'engagent à en respecter l'intégralité.

Pour y adhérer, l'éleveur doit satisfaire les points suivants :

- Être détenteur d'un affixe.
- Être adhérent du Club et être à jour de ses cotisations.
- Être sur la liste des éleveurs du Club depuis au moins 2 années consécutives.
- Avoir élevé au minimum 2 portées de Bulldog Continental.
- Fournir tous les justificatifs demandés.
- Respecter les règlements généraux de la cynophilie française et de l'élevage.
- Mettre le logo et le lien du C.F.B.C sur son (ses) site(s) internet.

Il doit :

EXPOSITIONS

- Présenter un de ses chiens au moins une fois par an à la Nationale d'élevage ou à une Régionale d'élevage ou au Championnat de France.
- Respecter les organisateurs et les jugements lors de toutes les manifestations canines.
- S'engager à promouvoir le Club et adopter une attitude convenable et conforme à l'éthique du Club ainsi que vis-à-vis des autres clubs.
- Avoir une attitude correcte et courtoise y compris sur les réseaux sociaux et éviter les sujets qui prêtent à conflits (religion, politique, conflits entre éleveurs, jugements...).

SANTÉ - REPRODUCTION

- N'utiliser pour la reproduction que des chiens confirmés, identifiés ADN avec empreinte enregistrée à la SCC, inscrits au LOF (Livre des Origines Français) ou avec pédigrée pour les chiens étrangers.
- Les femelles ne doivent pas être saillies avant l'âge de 15 mois et après 8 ans.
- Pour les propriétaires d'étalons, ne pas accepter de saillie d'une femelle de moins de 15 mois ou de plus de 8 ans.
- En cas de vente d'un adulte, en avertir (par courtoisie) si possible l'éleveur, et de façon obligatoire si le chiot est sous contrat.
- Toute portée de chiots doit atteindre la cotation de 3 au minimum ; un étalon étranger sera assimilé à la cotation 1 ou 3 s'il est Champion.
- Ne pas accepter de faire une saillie avec une chienne non confirmée ou non inscrite au LOF ou sans pédigrée ni avec une chienne en mauvais état sanitaire.
- Ne pas dépasser trois portées par lice sur une période de deux ans.
- Respecter les dépistages « santé » établis par le Club, et les règles sanitaires en vigueur.
- Effectuer les radios des hanches de ses géniteurs et les envoyer pour lecture officielle.

- Tenir informer le Club de la néo natalité au sevrage : des naissances et de leur déroulement (nombre de chiots, mises bas naturelles ou par césarienne...); de l'état de santé des chiots (fentes palatines, souffle au cœur...); des anomalies, notamment des mauvaises queues (courte, en manivelles en tire-bouchon...). Ces données qui resteront confidentielles et qui ne seront pas divulguées sont utiles à notre race et à son devenir.
- Prévenir le club de toute vente de chiot déclaré non confirmable.
- Renvoyer les formulaires 1 – 2 – 3 et 4 dans les délais demandés ; une seule relance sera tolérable afin de bien respecter la transparence vis à vis du club, ce dernier devant être le premier informé du dossier avant les sites de vente de chiots.
- Informer le C.F.B.C des saillies effectuées avec ses étalons en saillies extérieures au même titre qu'avec ses propres lices (formulaire 1).

CHIOTS

- Ne pas vendre de chiot à des négociants, revendeurs et animaleries.
- Faire inscrire sur la liste du Club tous les chiots disponibles à la vente.
- Inscrire TOUS les chiots de sa reproduction au LOF, sans exception (même ceux présentant des défauts de conformité, tel par exemple une « queue courte »...) afin qu'ils disposent tous d'un certificat de naissance.
- Accepter la visite d'un délégué mandaté par le Club ou la visite de la SCC.
- Inciter (leur remettre le formulaire d'adhésion) ou de préférence offrir l'inscription au Club à tous les acquéreurs de leurs chiots (tarif préférentiel de 5€ par nouvelle adhésion).
- Remettre au Club la liste des tous les acquéreurs sans exception.
- Remplir le formulaire de suivi de portée et le transmettre au Club dans les délais demandés.

Le Club Français du Bulldog Continental s'engage à publier sur son site, en tête de liste, les éleveurs signataires du Code d'éthique. Le texte du Code d'éthique sera disponible sur le site.

En cas de manquement aux engagements de la part d'un éleveur signataire de ce Code, le Comité du Club Français du Bulldog Continental se prononcera, sans appel, sur l'opportunité de son retrait de la liste, provisoirement avec une période probatoire ou définitivement.

Le Club ne pourra être tenu juridiquement responsable à quelque niveau que ce soit des agissements des signataires du Code d'éthique dans le cadre de leur activité.

Toutes ces conditions doivent être remplies l'année précédant la demande d'adhésion au Code d'éthique du CFBC pour les nouveaux requérants.

Ce Code d'éthique pourra évoluer pour le bien-être de la race.

Toute demande d'adhésion à ce Code d'éthique sera soumise à l'accord préalable du comité du CFBC.

« Bon pour acceptation des 2 pages »

Nom :

Prénom:.....

Affixe :.....

le Signature